

DEC130935DR01

Décision portant nomination de M. Etienne REYSSAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) et nommant M. Philippe PETITJEANS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 26 juillet 2010;

Considérant que M. **Etienne REYSSAT** a suivi la formation initiale d'ACMO organisée par la délégation Ile-de-France Sud, du 5 au 7 octobre, puis du 15 au 17 novembre 2010;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. **Etienne REYSSAT**, CR2, est reconduit dans ses fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7636 intitulée Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes (PMMH) à compter du 1^{er} janvier 2013.

M. **Etienne REYSSAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n°MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. **Etienne REYSSAT** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Philippe PETITJEANS

Directeur de l'UMR 7636
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa du Jacques PROST, directeur général de l'ESPCI de Paris